

Histoire de la civilisation moderne

M. Emmanuel LE ROY LADURIE, professeur

Le cours a porté sur les rapports germano-français au XVI^e siècle. Le séminaire nous a permis de tirer au clair un certain nombre de questions déjà abordées dans nos volumes sur *L'État Royal* ou *L'Ancien Régime* ; et parmi celles-ci, toute une série de problèmes, relatifs à l'œuvre et à la personne de Sébastien Le Prestre de Vauban. Pour mieux apprécier l'une et l'autre, plaçons-nous vers 1700, un lustre et demi avant le trépas de ce maréchal : on est, en ce temps-là, dans l'interlude pacifique destiné à séparer brièvement la guerre de la ligue d'Augsbourg, de celle de Succession d'Espagne.

Est-ce le moment de poser ou de re-poser la question : Vauban pacifiste ou belliciste ? Essayons à ce propos de débarbouiller la figure du « Poliorcète »¹ des enduits et pigments successifs dont des générations de chroniqueurs plus ou moins bien intentionnés, à commencer par Saint-Simon l'ont successivement recouverte.

Vauban belliciste ? Tout n'est pas faux dans une telle épithète, devenue pourtant désobligeante à nos yeux d'hommes pacifiés du XX^e siècle. Au gré du Morvandiau, la paix de Ryswick (1697) qui termine la guerre de la ligue d'Augsbourg, fut en effet trop accommodante : « La malheureuse paix de Ryswick », écrit-il. Et de caractériser celle-ci comme un traité « qui nous fait tomber de considération ». En quoi le poliorcète incidemment rejoint une vieille idée de Richelieu, selon laquelle ou selon lequel une forte armée n'est que la condition nécessaire pour la puissance d'un prince. Cette armée doit *aussi* s'accompagner de la part du souverain, d'une fidélité solide à ses alliances extérieures, et d'un ferme maintien de ses positions voire conquêtes territoriales, en sorte que puisse être obtenue, libre ou contrainte, l'estime des États voisins ; en somme, une façon de se faire respecter. Est-ce un hasard si certaines armes offensives sous l'Ancien Régime sont appelées des *porte-*

1. Poliorcète : preneur ou défenseur de villes.

respects ? En conformité logique avec ces « idées-forces », Vauban, aux dernières années du XVII^e siècle, aurait voulu qu'à Ryswick les Français conservassent par-devers eux Luxembourg, place éminemment fortifiable et fortifiée, clé de la frontière du Nord-Est ; qu'ils gardassent même certaines positions en Flandre, au-delà de ce qu'ils possédaient d'ores et déjà. Tant qu'à maintenir une posture agressive et annexionniste, la meilleure solution consisterait aussi, selon Vauban, à traiter durement la Lorraine et son duc, l'une et l'autre encerclés, par avance, du fait des positions françaises qui environnent ce territoire. Le duché lorrain, constate Vauban, n'a qu'à bien se tenir ; sinon il pourrait lui en cuire et lui arriver ce qui effectivement se produira au XVIII^e siècle : l'annexion définitive, au royaume, de la ci-devant Lorraine ; sa transformation graduelle en généralité ou province et plus tard en départements. La famille ducale ayant recueilli quand même dans l'intervalle, comme lot de consolation, le Saint-Empire romain germanique, sous l'égide de ceux qu'on appellera désormais et pour cause, les Habsbourg-Lorraine. Aventure qui se répétera du reste plus au sud, quand la dynastie savoyarde, sous Napoléon III, ayant perdu ses montagnes du côté de Chamonix et d'Annecy, s'en dédommagera aisément, puisque devenue, à la même époque, tenancière du trône d'Italie.

Quant à Vauban, il ne démordra jamais de ses prises de position géographico-stratégiques, relatives à l'extension souhaitable du territoire national vers les frontières de l'Est comme du Nord-Est, et même au-delà d'icelles ; le tout au détriment des saisies de gages territoriaux du genre transalpin ou transpyrénéen. Il estime celles-ci par avance, ou *a posteriori*, vouées à la faillite, car il a le cœur sur la Meuse. En 1706 encore, quand Vauban se lamente pourtant à juste titre sur la misère des peuples, il exprime le vœu que la France se drape dans ses frontières, dans *ses bornes naturelles, point au-delà du Rhin, des Alpes, des Pyrénées, des deux mers*. Certes il en a beaucoup rabattu cette année-là, compte tenu des défaites louis-quatorziennes intervenues entre-temps. Mais l'on voit que le précepte de ne point transgresser au-delà du Rhin, pourrait bien signifier implicitement, si le sort des armes tournait en faveur du troisième Bourbon, quelques solides implantations françaises supplémentaires *en deçà* de ce fleuve, bref en rive *gauche* du Rhin aux territoires néerlandophones ou germanophones. L'historien Gaston Zeller n'a donc pas tout à fait raison, quand il prétend que les « frontières naturelles », coïncidant avec l'ancienne Gaule cisrhénane, même destinées à demeurer fantasmagiques, sont une invention de la période révolutionnaire (1789-1799). En fait, Vauban avait pressenti ces frontières ; il s'en berçait comme d'un rêve gallomaniaque, et plus qu'hexagonal, auquel il ne croyait qu'à moitié.

Alors V comme Vauban ? V comme va-t-en guerre ? V comme Père la Victoire ? Non, bien sûr, car il existe également, chez le futur maréchal, militaire par obligation de survie du royaume, un certain irénisme, sinon pacifisme. Et par exemple, il n'a jamais voulu, lui, la guerre de Succession

d'Espagne : il a énoncé à plusieurs reprises *in petto*, ou dans des textes confidentiels, ou dans des propos de table, son aversion vis-à-vis de la pose d'un fils de France sur le trône de Madrid. La succession d'Espagne (bourbonnienne) n'est pas son fort. L'histoire certes lui infligera un démenti : Juan Carlos, roi « bourbonique », règne aujourd'hui encore sur les Espagnes. Mais le point de vue du Morvandiau se comprend et même se justifie, puisque aussi bien à l'en croire, au-delà des Alpes et des Pyrénées, point de salut. Ce n'est certainement pas lui qui, à l'instar de Louis XII, Charles VIII, François I^{er}, Richelieu, voire Louis XIV, pour ne point parler de Bonaparte, se serait lancé dans des guerres inutiles, et même perdues d'avance sur le territoire des péninsules latines. Pour Vauban, les villes de Madrid, Naples ou Barcelone, si prestigieuses soient-elles, ne valent pas les os d'un militaire louis-quatorzien. Cela dit, le fortificateur est loyaliste : il n'a pas voulu la guerre de Succession d'Espagne ; mais, une fois déclenchée, il souhaite qu'elle soit menée à des conclusions pour lui logiques, mais pour le « parti espagnol » imprévues. Le but ainsi dévié, biaisé, serait, dans l'esprit du Maréchal, la consolidation de l'extension des territoires français, non point au sud-ouest vers l'Ibérie, comme le laisserait entendre le fait même de la succession d'Espagne, mais vers les frontières du Nord et du Nord-Est.

L'armée, la guerre ont besoin, éventuellement, d'un groupe socio-professionnel, qui en prendra la responsabilité et qui, sur les champs de bataille, dirigera toute l'affaire. Ce groupe, selon les vues de l'époque, éloignées des nôtres, c'est bien sûr la noblesse. Vauban veut la transformer en classe de service, héréditaire par essence ; et vouée, par vocation, à l'encadrement des armées ; classe nantie d'un minimum ou d'un maximum de culture intellectuelle. Les idées que développeront, au temps des rois successeurs, le chevalier d'Arc et le marquis de Ségur sont donc préfigurées, avec une bonne avance chronologique, par le poliorcète.

Titulaire de l'ordre aristocratique du Saint-Esprit depuis 1705, Vauban comme Saint-Simon est hostile, lorsqu'il traite des questions nobiliaires, aux princes du sang et aux bâtards royaux. Mais ce petit noble ne pousse pas aussi loin que le célèbre duc la préoccupation des distinguos hiérarchiques du rang et du sang. La noblesse pour lui est une substance homogène. Et non pas une grille indéfiniment subdivisée, au bas de laquelle, du seul fait de sa relativement « modeste » extraction, il n'occuperait que les degrés inférieurs. Le roi, en tout état de cause et quand il le juge bon, peut créer des nobles parmi ses serviteurs.

Dédié au métier des armes (sang bleu de la noblesse, sang rouge versé sur les champs de bataille), le maréchal apparaît avant la lettre comme un héros de *Servitude et Grandeur militaires*. Il fait la guerre sans haine ; il pense que pour mieux vaincre, on doit se battre sans colère. Technicité d'abord...

Gentilhomme campagnard, quoique absentéiste (mais sa femme, ses filles et surtout son secrétaire Friant, assurent la présence du Maître sur les propriétés familiales), Vauban est un homme de la terre, de la végétation, mais c'est aussi, élément complémentaire, un passionné de l'eau. Il faut, selon les cas, le drainer, ce précieux liquide, ou l'utiliser pour l'arrosage, la navigation. Au dire du maréchal, son rêve serait de construire partout des places fortes (certes), mais aussi d'irriguer jardins et prairies, de rendre les rivières et canaux porteurs de navires, de péniches. Et puis dessécher les marais, planter des forêts (dont la contribution à l'équilibre hydrique d'une région n'est pas négligeable, nous le savons aujourd'hui). A ce compte, ajoute notre auteur, le revenu du royaume serait accru de multiple manière, par canaux, fossés qui drainent, reforestation ou techniques d'arrosage (selon les zones) ; il serait multiplié par deux ! Au fait, Vauban admire sans réserve, à l'occasion de voyages en Dauphiné, Provence et Languedoc, les techniques d'irrigation méridionale, parallèles à « l'arruisselage » des herbages normands. *Claudite jam ripas, pueri, sat prata biberunt*. Puis bondissant, d'un coup, de l'Ouest au Nord, le Fortificateur lance l'idée d'un canal de Lille à Gravelines, voie d'eau destinée cette fois non point au rafraîchissement des hortillonnages, mais au trafic des bateaux : il est, du reste, dépourvu d'illusions sur ce point ; il pense qu'un tel projet ne se réalisera jamais pour des raisons connues d'avance : faute d'argent, c'est douleur non pareille ! Sur sa lancée, il est également l'auteur, à la jointure des deux siècles, d'un mémoire sur la navigation des rivières de France ; il y étudie les possibilités, en ce sens, de quatre-vingt-dix cours d'eau. Au plus fort de sa passion pour une certaine Angélique, il se lance dans un traité sur la « culture » des forêts ; il considère, aux fins pratiques, le flottage du bois vers la Seine et vers Paris, par le truchement chevelu des rivières morvandelles, affluentes de l'Yonne (c'est une activité qui suscite, de sa part, quelques préoccupations matérielles et intéressées, puisqu'il est propriétaire et sylviculteur vers l'amont de ce bassin fluvial). Enfin Vauban rédige l'étonnante notice sur la *Cochonnerie* : il y prouve, chiffres en main, qu'une truie en onze ans et dix générations peut engendrer onze millions de descendants ; compte tenu d'un pourcentage prévu et accepté de pertes prévisibles : on reconnaît là le vieux Général des mythologies antimilitaristes et fabulatrices, lequel a droit, si l'on en croit celles-ci, à 5 % de pertes, en temps de grandes manœuvres (?). Croissez et multipliez... Merveilles de la progression géométrique ! Appliquant le même raisonnement au Canada, mais se basant sur des rythmes moins fabuleux, il calcule que ce pays, à condition bien sûr d'être débarrassé des moines parasites qui l'encombrent, et des compagnies à privilège qui entravent la liberté du commerce (clin d'œil aux physiocrates à venir ?), bref il calcule que ce pays pourrait avoir en 1970, 25 millions d'habitants. Le chiffre réel sera de 23,5 millions en 1978, ce n'est pas mal vu. Les femmes, comme on le voit, l'intéressent surtout, mis à part les quelques flirts qui purent égayer une existence laborieuse, pour leur fécondité : le devoir conjugal à son gré est d'abord un

devoir démographique. Il admet pourtant que le deuxième sexe a son mot à dire en ce qui concerne la vie domestique, mais point dans les affaires du roi. Celles-ci sont de l'exclusif ressort des Messieurs, pour autant qu'ils occupent des postes par quoi ils peuvent s'intéresser aux problèmes politiques et militaires de la France. Madame Le Prestre de Vauban fut maîtresse de maison et peut-être patronne d'une « grande surface » (domaniale) au compte de son mari. Mais pas davantage.

La vie du maréchal débouche, au bout de la route, sur des écrits plus civils que militaires. A l'œuvre, donc ! A l'ouvrage terminal, et pourtant essentiel qu'est le projet de *Dîme royale* ! Se pencher sur cette *Dîme*, c'est d'abord examiner dans quel environnement politique, économique, écologique, ou tout simplement social, elle fut conçue, écrite, livrée à un public d'abord restreint, puis très vaste. Ce n'est pas en effet l'un de ces livres qu'on peut étudier pour ainsi dire « le petit doigt en l'air », selon les modes, et, en n'y tenant compte que du seul texte. Il faut aussi mettre en lumière les circonstances englobantes de la gestation d'un écrit. Disons d'abord, au titre de cet environnement historique, que pendant toute une période, c'est-à-dire au cours de la décennie qui précéda les dix ans de fin du siècle, les conditions climatiques et agricoles étaient restées favorables pour la vingtaine de millions d'âmes qui peuplaient le royaume ; du coup, les réflexions de Vauban n'étaient pas encore sollicitées dans le sens d'une réforme décisive du système fiscal, pour cause de détresse de l'économie.

Pendant les années 1680 en effet, des saisons souvent chaudes et sèches avaient fait basculer l'agriculture céréalière de la France en direction d'une conjoncture d'abondance frumentaire : elle maintenait les prix du grain à un niveau tout à fait tolérable pour les consommateurs. On enregistrait bien sûr, ça et là, tel ou tel épisode de misère aiguë (par exemple en Anjou, dans l'année 1683) ; mais à l'échelle du royaume entier, rien qui fût gravissime ne s'était encore produit. Le pouvoir français pouvait dédier son énergie « extérieure » à de faciles conquêtes sur des adversaires faibles ou peu armés ; telle l'Espagne vaincue sans peine lors d'une brève campagne militaire en 1683. Triomphe français consacré par la paix de Ratisbonne (août 1684) : elle marque l'apogée du système louis-quatorzien et de ce qu'on appellera plus tard la prépondérance française. Une autre victoire, relativement facile elle aussi, quoique peu glorieuse et grosse d'effets pervers dans le long terme, fut obtenue aux dépens des huguenots, lors de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685.

Au plan social, le chômage et la mendicité sévissaient alors (comme toujours sous l'Ancien Régime) mais à dose collectivement supportable. Le gouvernement français pouvait même s'offrir le luxe d'enfermer les pauvres dans des hôpitaux généraux, ce qui ne lui sera plus possible au même degré, dix ans plus tard : car le nombre des errants, mendiants et clochards, aux saisons de famine à venir, sera devenu trop élevé pour qu'on puisse sérieusement contenir ces pauvres personnes en masse dans l'enceinte murée des

établissements hospitaliers, si grands soient-ils, parmi les diverses cités de la Nation. Signe qui ne trompe pas : au cours de la jolie période antérieure aux famines de 1693-1694, on notait une augmentation des populations françaises, dans le cadre actuel (et, pour l'époque, conventionnel) de l'Hexagone : elles passent graduellement de 21 742 000 âmes en 1682 à 22 453 000 en 1691.

Mais le Vauban de la *Dîme royale*, c'est justement l'homme du catastrophisme... réaliste, plus exactement l'homme qui pense la situation, post-catastrophique, de l'après-famine. D'un tel point de vue, tout va se mettre en place, avec la triste décennie, on devrait plutôt dire en style labrousien « l'interdécennie » de 1687-1700. Les températures moyennes, connues grâce aux relevés de Louis Morin qu'explicitèrent de nos jours Jean-Pierre Legrand et Marcel Lachiver, tombent de 11,45 °C (1676-1686) à 10,15° (1687-1700), soit une chute de 1,3°, ce qui retardera d'une quinzaine de jours les moissons et vendanges. Il est vrai que jusqu'en 1691 inclusivement, les choses ne se passent pas trop mal : mais, virage grave, l'année 1692 est presque entièrement froide, dix mois sur douze ; et même très froide, surtout en février, juillet, septembre. L'année 1693, par exception dans ce groupe d'ans, a des températures à peu près normales, mais elle est humide ou très humide pendant trois trimestres sur quatre. Le mouvement des récoltes, et celui des estomacs qui crient famine est du même ordre ; malgré quelques bavures, les années 1690-1691 se passent à peu près sans anicroche céréalière. Dès 1692 néanmoins, le Bassin parisien, territoire essentiel du froment français, souffre beaucoup de la disette... ou de la menace de celle-ci ; un peu partout, on fait des prières à saint Yves, sainte Solange, saint Mansuet (selon les lieux), mais sans résultat palpable. Les vignes sont affectées ; le raisin dur comme des billes, vendangé tard, donne du vin griche-dent ou grince-dent qui certes se conserve bien... car il est acide. 1693 marque le désastre absolu : les stocks de grain des bonnes années d'autrefois sont épuisés ; la prière à saint Gauderic dans la région de Mirepoix (Languedoc) et à sainte Scolastique dans le pays manceau n'est guère plus efficace que l'année précédente. En août 1693, la nielle et même l'échaudage (on aura tout vu dans cette décennie froide !), un échaudage bref, certes, grille le peu de blé qu'on avait produit : c'est le dernier « coup de pouce » pour la perte des céréales. Conjoncture dramatique ! Du coup, les prix des grains montent en chandelle ; ils quintuplent à Pontoise entre 1692 et l'été de 1694 ; le tout au terme de moissons déficitaires (1692-1693) et à la veille d'une bonne récolte (août-septembre 1694) qui remettra les pendules à l'heure, puisqu'elle fera vite retomber le prix des grains. Dans ces conditions, les soucis du pouvoir à l'heure de la crise sont assez simples : d'abord et peut-être avant tout, nourrir Paris, cette grosse bête qui pourrait bien fabriquer une nouvelle Fronde ou même une Révolution ; les mesures prises dans ce but sont spectaculaires ; rien que dans la cour du Louvre, en octobre 1693, on construit quelques dizaines de grands fours « capables de cuire tous les jours environ 100 000 rations de pain à deux sous

la livre ». C'est impressionnant ! Les mercantis du blé sillonnent le bassin de Paris, dans l'espoir, qui n'est pas vain, de ravitailler la capitale. Mais le risque existe de provoquer ainsi l'émeute parmi les petites villes qui se plaignent, et pour cause, d'être privées de leur réserve de subsistance au profit de la métropole. En plus petit, les choses se passent à peu près de la même manière pour Rouen, récupérant les grains du pays de Caux... Une belle moisson en août 1694 met fin, disons-nous, à cette catastrophe. Mais la population nationale, aux mauvais moments, fut frappée par un triple fléau : morts nombreuses, dues à la faim, et surtout aux épidémies « opportunistes », fleurissant sur la misère ; restriction des mariages et des naissances, celle-ci étant soit volontaire du fait de la raréfaction momentanée des noces ; soit involontaire pour des raisons d'aménorrhée de famine ou autre. La population n'a plus qu'à retomber, après sa croissance régulière de la précédente décennie. Le peuplement national avait culminé à 22 453 000 habitants en 1691 ; or en 1693 on n'est plus qu'à 22 248 000. C'est surtout le million de morts excédentaire de 1693-1694 qui va faire la différence : le minimum démographique est atteint en 1695, en conclusion de tout cela, avec 20 736 000 habitants ; au total, une perte de 1 717 000 habitants en quatre ans. Il faudrait imaginer aujourd'hui une baisse de 4 millions d'âmes dans l'Hexagone pour obtenir l'équivalent presque exact, dans le relatif, de ce naufrage des nombres, enregistré lors d'une première moitié de la décennie 1690. Sans être excellentes, les saisons ultérieures verront enfin s'enrayer le processus négatif. La tendance est renversée à partir de 1696. On remonte progressivement à 21 417 000 habitants en 1699 ; on a donc compensé, pour une part, les pertes du quadriennat fatal, 1692-1695.

Or ces quatre années furent décisives, climatériques, pour les réflexions de Vauban ; jusqu'en 1690, notre homme s'intéressait principalement, dans le domaine « civil », au sort des malheureux huguenots ; mais en 1695, sa pensée économique, qui depuis quelque temps donnait déjà des signes évolutifs, se concrétise par le « projet de capitation », que va bientôt suivre la *Dîme royale*. La famine, côté Vauban, a donc eu le « mérite » de mettre à flot le plan capitationnaire, présenté au Roi en janvier 1695, projet qui constitue somme toute l'ancêtre de la dîme royale, tout comme le pur Simien précède l'Australopithèque. Le fortificateur, à ce propos, mentionne « l'accablement des peuples poussé au point où nous le voyons » ; et sans équivoque « le menu peuple [...] accablé de taille, de gabelle, et encore plus accablé de la famine qu'ils ont soufferte l'année dernière, qui a achevé de les épuiser [...] il me paraît qu'il serait inutile de les surcharger davantage ». On ne peut être plus explicite quant aux liens logiques et chronologiques qui s'établissent entre la disette parmi les hommes... et la pensée du futur maréchal. A bien des égards, la capitation, ainsi décrite pour un avenir possible, est déjà une manière de dîme royale au sens vaubaniens du terme. Elle vise certes à « capiter » en principe tous les chefs de famille, mais aussi et peut-être

davantage, à prélever un pourcentage donné sur le produit national (agricole, et autre). En d'autres termes, une proportion qui se situerait à mi-chemin de la stricte dîme (10 %) et du vingtième (5 %) ; bref, dans l'esprit de Vauban, la capitation équivaldrait à une taxe de 6 ou 7 % du produit brut, compte tenu d'inévitables nuances selon les catégories économiques et sociales qu'elle frapperait. Il s'agirait donc du « denier quinze », comme on disait à l'époque. Au passage, le preneur de villes donne l'habituel coup de griffe aux traitants (les « véritables destructeurs du royaume ») : affirmation pour le moins exagérée. Vauban, tient, d'autre part, à faire imposer la taille par les intendants. En quoi le Morvandiau formule un point de vue qui diffère de l'opinion des tenants du libéralisme aristocratique, tels que Saint-Simon, Beauvillier, Chevreuse, Fénelon, etc. On sait que pour Saint-Simon, les intendants sont littéralement les « sangsues du peuple » ; ils sont « despotiquement les maîtres des provinces » ; ils s'y font redouter : « destructeurs de la noblesse », tyrans du blé en période de famine, auteurs d'une ténébreuse besogne, faisant mourir le peuple de faim, de maladies consécutives à la faim, ruinant les familles au point que l'un d'entre eux, Courson, se fit presque assommer à Bordeaux dans le manège des blés. Ils sont même parfois de « lourdes têtes » qu'on doit finir par révoquer ; ils font « toutes les folies et toutes les sottises imaginables ». Il est vrai que certains d'entre eux ont capacité, bonté ou intégrité, mais on ne peut leur pardonner de doubler ou tripler l'impôt à volonté quand ils surtaxent un contribuable par nouvelle appréciation de sa fortune. Ils sont tellement puissants qu'aux cris de « je suis le neveu de Monsieur l'intendant », les paysans accourent pour sauver le plus quelconque des quidams en train de se noyer... Mais Vauban serait plutôt, lui, en sens contraire, le *supporter* de ces intendances centralistes. Tout au plus souhaite-t-il (en simple modération de ce soutien), que les intendants se fassent aider par les notables pour établir l'assiette des tailles et pour arbitrer entre les querelles et collusions locales ; il désire aussi que soit versé le montant des dites tailles aux receveurs (officiels) des impôts. Un tel programme, un tel triptyque (intendants, notables, receveurs) s'avère fort proche, en fait, du centralisme, à la mode des Bourbon (ou des Bonaparte). On est assez loin, en l'occurrence, du libéralisme de l'aristocratie, *a fortiori* du système de décentralisation, qui sera cher à la Constituante. Tocqueville aurait eu des raisons d'abhorrer Vauban ; le Morvandiau ne veut réformer la lourde machine centraliste que pour la rendre ensuite plus efficace, et finalement... plus centraliste encore, comme il arrivera en effet, au XIX^e siècle. Il veut avant tout, dans l'immédiat, que soit dépassé le stade des chamailleries régionales.

Cette capitation vaubaniennne, qui va la payer ? Le clergé, bien sûr (moins les moines mendiants), et voilà soumise à l'impôt une première couche de privilégiés jusqu'alors exempte : celle des clercs. Paieront aussi les militaires. Beaucoup d'entre eux, nobles, n'étaient jusqu'à présent guère taxés. Vauban se plaît à détailler leurs catégories et leurs sous-catégories. Elles lui sont bien

connues : intendants d'armées, commissaires des guerres ; ingénieurs, si proches en effet du poste socio-professionnel de Sébastien ; état-major des gouverneurs de places, et gouverneurs militaires ; officiers d'artillerie ou de marine ; et puis les titulaires de l'ordre de Saint-Louis, etc. Seront imposés encore les rentiers de l'hôtel de ville de Paris, et les centaines de milliers de valets ou servantes que dénombre le royaume. Et encore 400 fermiers généraux. Notre homme, en militaire rompu aux tableaux statistiques des garnisons et corps de bataille saute ensuite, sans crier gare, aux bestiaux, chevaux, bœufs, vaches, cochons, chèvres et brebis ; leurs effectifs serviront de base à l'estimation (par tête de bétail) de la richesse des propriétaires ; comme quoi le mot *pecunia* (argent) est toujours lié à *pecus* (bétail).

Le grand soldat n'oublie pas non plus le vin consommé au cabaret, lui aussi taillable ou plutôt « capitale » à merci ; ainsi que 400 000 km² (!) de labours, prés et vignes à soumettre aux impôts ; chiffre qui souffre d'une énorme exagération quant aux surfaces. Il est question, qui plus est, de taxer douze millions d'hectares de forêts, estimation peut-être assez proche de la réalité, compte tenu du fait que les superficies boisées ont beaucoup rétréci depuis les seize millions d'hectares forestiers du XVI^e siècle. Ajoutons, pour faire bonne mesure, 10 000 étangs (un étang pour 2 000 Français, ce qui paraît faible) ; et 15 000 foulons, 10 000 fours à faire la terre cuite de toute qualité ; 500 forges, sans oublier les appointements des ministres, les pensions des courtisans, etc.

Vauban pour conclure, ne peut s'empêcher de donner, comme il lui arrive de temps à autre, dans la galéjade utopique² : « Si dès le commencement de la guerre [de la Ligue d'Augsbourg], on l'eût pris sur un pied soutenable et qu'au lieu des affaires extraordinaires, on eût eu recours à une capitation judicieuse au denier vingt seulement [5 % du produit] et que suivant les besoins plus pressants, on eût créé de temps en temps pour un million de rentes sur l'hôtel de ville pour les cas imprévus, la guerre se serait soutenue avec commodité et sans qu'en s'en fût aperçu du côté des biens » (*sic*). Sur un mode plus sérieux, il souligne que Louis XIV se devra, dès la paix revenue, d'abolir la capitation (de fait, le Roi-Soleil annulera celle-ci) quitte à prévoir ensuite, à partir d'une configuration analogue, la réforme ultérieure des fiscalités du royaume. Très étonnantes aussi, mais pas totalement incongrues sont les méditations terminales, qui couronnent le premier écrit de Vauban relatif à l'impôt projeté de la sorte. Voulant soulager les plus pauvres, et ceci au détriment des privilégiés qui seront enfin chargés d'impôts si le projet est accepté, le poliorcète envisage du même coup, et par compensation, de donner aux gentilshommes le monopole ou du moins la préférence « pour tous les bénéficiaires (ecclésiastiques) du royaume depuis 10 000 livres de rentes et

2. *Dîme royale*, édition PUF (Coornaert), p. 270. Il est vrai qu'il s'agit là, ci-après, dans l'esprit de l'auteur, d'aphorismes visant à mettre en place une politique alternative, au nom de laquelle les pauvres eussent été taxés moins lourdement.

davantage ; pour toutes les charges de la Maison royale ; pour tous les gouvernements militaires et provinciaux, pour toutes les charges de premiers présidents et gens du Roi, ainsi que les offices de parlements et chambres des comptes et les magistratures des grandes villes ». Il s'oriente ainsi vers une noblesse de service « à la prussienne », certes fiscalisée, mais détentrice pratiquement de l'ensemble des charges d'État ou peu s'en faut. Si tant est qu'on veuille (bien à tort, sur ce point) faire de Vauban l'un des précurseurs de la Révolution française, on est vraiment loin du compte ! Le mouvement de 1789, dans les théories et dans les faits, s'est effectué contre de telles idées « vaubaniennes » ou « séguriennes » d'exclusivisme nobiliaire, même assaisonnées d'une raisonnable revendication d'universelle équité fiscale.

D'autres pierres d'attente de la dîme royale sont à rechercher moins d'un an après le *Projet de capitation*, dans la *Description géographique de l'élection de Vézelay*, terminée, puis destinée à être remise au Roi dès janvier 1696 ; ceci dans le cadre des enquêtes demandées aux intendants pour l'éducation du duc de Bourgogne. Cette très précieuse enquête s'intercale entre *Une idée de l'éducation* (toujours elle !) *que je voudrais donner à mes petits garçons* (Vauban est maintenant grand-père, et parsème ce texte de mots charmants du genre « aimer l'agriculture, c'est le plus innocent de tous les plaisirs ») et puis en 1696 également, un mémoire sur *Les sièges que l'ennemi peut entreprendre pendant la campagne prochaine*, texte daté de janvier 1696. En février encore, un *Mémoire sur le projet de campagne au Piémont* ; il s'agit d'un texte d'hiver, préparant des combats qui se dérouleront pendant les mois de printemps, été, automne. Quant à la *Description de l'élection de Vézelay*, c'est un petit ouvrage, dense et précieux ; il jalonne le repos du guerrier, revenu dans son château entre deux campagnes. Rédacteur infatigable, Vauban met en pratique l'adage *nulla dies sine linea*, pas une seule journée sans écrire une ligne. Ajoutons qu'une fois de plus, il se comporte au cours de cette période, à 63 ans, comme un homme complet, à la fois dessinateur, artiste, écrivain, penseur, pédagogue, économiste, amant, architecte...

Mais pour être précis, disons que dans le genre « noir », il est difficile de faire mieux, ou pire, que le rapport sur *l'élection de Vézelay* : cette région³ est bossillée, les terres y sont souvent couvertes de méchantes épines ; bien des champs n'y sont labourés qu'une année sur six ou sept ; l'humus est si mince que la pierre sous-jacente brûle la racine du blé. Les semences ne rendent que 3,5 pour 1, quelquefois moins ; les surfaces en bons sols sont petites, étroites ; les rivières certes sont utiles pour le flottage des bûches vers Paris... ce qui n'a pas manqué de déboiser la région ; elles font aussi tourner des moulins, mais sont mal utilisées ; on pourrait tirer des ruisseaux les grands arrosages pour des prairies, ce qu'on ne fait point ; les bestiaux de l'élection

3. En ladite région, Vauban est seigneur de 5 paroisses sur 55 : autant dire qu'il est bon connaisseur de cette zone !

se révèlent petits ; on est même obligé d'importer des vaches plus grosses, pour les labours. Le Morvan c'est comme l'anti-Flandre, contrepoint de la pauvreté face à la richesse nordiste ; les chevaux sont mal élevés, les juments étant couvertes par des étalons alors qu'elles sont à peine pubères ; les bergers sont inintelligents ; les brebis perdent leur laine sur les ronces des lieux où elles vont paître ; les bourriques sont innombrables, mais on n'a pas l'idée d'en tirer un seul mulet comme on en fabrique en Poitou ; les cochons ne sont pas inexistant, mais n'ont rien à manger de sérieux puisque encore une fois on a déboisé, à l'usage de Paris : il n'y a plus ni gland, ni faîne (le fruit du hêtre), ni châtaigne, alors qu'on en récoltait autrefois beaucoup. On pense par moments au déboisement d'Haïti, de nos jours ! Il y aurait bien du gibier, mais les loups et renards l'ont dépeuplé. Incidemment, les paysans, notation précieuse, sont presque tous chasseurs ; le monopole seigneurial de la chasse, semble-t-il, n'est guère respecté : les cultivateurs ont donc pris, en termes cynégétiques, un siècle d'avance sur la Révolution. Les loups, encore eux, mangent le bétail à qui mieux mieux ; de temps à autre ils mordent les laboureurs et dévorent même certains de leurs enfants. Vers 1630, ou 1640, la moitié ou les deux tiers des bois étaient encore en futaies ; or presque toutes ont disparu depuis ; elles sont remplacées par des taillis : l'essor de Paris, ainsi que la croissance des forges et verreries, ont exterminé les futaies. Résultat : il n'y a même pas de bois à bâtir pour les maisons ; elles tombent en ruine. Un mot résume tout : le pays est mauvais, et pourtant, chose bizarre, les hommes y sont assez grands et bien faits, bons soldats si l'on parvient à les dépayser. Sur place, les habitants s'avèrent lâches et paresseux, n'épierrant même pas leurs terres. Ils n'ont aucune industrie, art ni manufacture complémentaire ; ils mangent mal ; on s'étonne dans ces conditions de leur haute taille. Le pain local est d'orge et d'avoine mêlées ; tout au plus les personnes aisées mangent-elles du pain de seigle mêlé d'orge et de froment. Les vins ont un goût de terroir, mais n'en sont pas meilleurs ; on ne mange de la viande que trois fois l'an ; le lard ne paraît guère abondant puisque la consommation de sel n'est qu'aux 5/6 de ce qu'elle devrait être. Enfin, les peuples ne s'habillent que de toile à demi pourrie, se chaussent de sabots dans lesquels ils ont les pieds nus toute l'année, ce qui doit contribuer assez largement au développement des maladies asthmatiques et broncho-pulmonaires. Ils ne mettent de souliers, quand ils en possèdent, que les jours de fête et les dimanches. Bas peuple pauvre, voilà qui fabrique un clergé, une noblesse, une bourgeoisie désargentée elle aussi ; les dettes fleurissent de toute part ; la mortalité infantile est forte ; la population est découragée, consciente du fait que son travail ne bénéficie qu'aux créanciers ou propriétaires et leur profite du reste bien peu ; elle ne cherche pas vraiment à améliorer les choses. Les habitants sont menteurs, larrons, ivrognes autant qu'il est possible et l'on en vient à espérer que les Morvandiaux n'ont pas lu ce texte assez diffamateur à leur égard ; il leur aurait donné peu d'inclination pour le maréchal, auquel nombre d'entre eux, sans doute, témoignaient une

certaine tendresse. Mais trêve de considérations rétrospectives ! Vauban réalise que les habitants de son élection « préférée », natale, où il est indigène et propriétaire, sont aussi plaideurs que les citoyens de Normandie. Dans une circonscription qui dénombre 22 000 habitants, on compte 216 ecclésiastiques, souvent répartis en menues communautés de quelques chanoines, de quelques chartreux ; seuls, un petit nombre de monastères de dames sont importants : 20 ursulines à Corbigny, 14 religieuses et deux servantes aux Ursulines de Vézelay... La noblesse, elle aussi, est pauvre, pas tellement étoffée. On n'y recense que 48 familles faisant en tout vraisemblablement 240 à 300 personnes de sang bleu au grand maximum ; il y a 180 huguenots dans ce pays où les « lumières » de la Réforme n'ont guère l'occasion de pénétrer. Par contre, voici près de 2 000 personnes dans 441 familles de mendiants, ce qui ferait le onzième de tout le peuplement. La région se dépeuple. Si l'on en juge par le nombre des maisons en ruine, elle aurait perdu, depuis une dizaine ou une vingtaine d'années (l'époque serait à revoir) la septième partie de sa population. Il est vraisemblable qu'il y eut, en l'occurrence, non seulement des mortalités, mais aussi beaucoup d'émigrations vers Paris et ailleurs ; le débouché de l'Yonne vers la Seine ne pouvait qu'y pousser. Corrélativement, la septième partie des terres est en friche, mais aussi la cinquième partie (ou un peu davantage) des vignes. Ceci tendrait à indiquer que la viticulture, activité relativement luxueuse, est plus touchée que les productions de stricte subsistance ; il y a là l'indice évident d'une « crise ». Au sein du peuplement (22 500 habitants), les filles sont plus nombreuses que les garçons, ce que Vauban attribue à la fraîcheur du pays ! Les femmes seraient-elles essentiellement froides, en tout cas démographiquement majoritaires par suite du climat et de l'alimentation locale ? Remèdes à ces inconvénients : améliorer l'assiette des impositions ; réprimer les mauvais juges ; avoir de bons intendants des généralités ; restaurer les futaies ; rendre navigable l'Yonne et la Cure ; arroser les terres... Emporté par sa propre logique, Vauban passe même à la « vitesse » supérieure, et le voilà qui entreprend de réfléchir comme déjà dans sa *Capitation*, comme ultérieurement dans la *Dîme royale*, sur les mesures à prendre pour réformer non seulement l'élection de Vézelay, mais tout le royaume ! On se devra, pour ce faire, d'unifier les mesures ; l'arpent, la toise et le reste. On standardisera aussi les coutumes ; on acquittera les dettes de l'État ; on créera des chambres de commerce ; on diminuera le prix du sel en l'égalisant partout ; on proportionnera les charges fiscales ; on reléguera les douanes aux frontières... Presque toute la *Dîme royale* est déjà en filigrane dans ces dispositions ; du reste partiellement utopiques car, en aucun cas, n'eussent-elles suffi à financer de façon indolore une grande guerre comme fut celle de la Ligue d'Augsbourg. Mais il est vrai qu'elles « pavent la route » pour une modernisation ultérieure du royaume, destinée en tout état de cause à le renforcer en paix comme en situation belliqueuse. L'idée vaubaniennne essentielle et qui demeure valable en dépit d'illusions diverses où s'enferme l'auteur, c'est celle d'une fiscalité de type nouveau qui produirait, pour le

Roi, un revenu substantiel, et qui remplacerait certaines impositions périées ; elle imposerait tous les fonds de terres par rapport à leur produit. On tient là l'essence même de ce que sera l'ouvrage de 1700, la *Dîme*. Dans le remarquable travail sur Vézelay, il y a aussi l'idée d'une méthode ethnographique, procédant par échantillonnage. C'est ici l'échantillon d'un « mauvais » pays, dans la France sous-développée du Centre ; en bordure, pour le coup, de la ligne Saint-Malo/Genève ; ce « Centre » peu efficace tirant vers le bas les forces productives du royaume. Le Morvandiau, ayant derrière lui ses deux œuvrettes (*Capitation* et *Vézelay*), autrement dit premiers recueils de propositions et d'enquêtes, peut maintenant se lancer dans la rédaction d'un texte plus vaste ; et cela d'autant plus que la paix vient d'être rétablie à Ryswick (septembre-octobre 1697). Une nouvelle carrière s'ouvre aux faiseurs de projets, aux « donneurs d'avis »... Il y a, certes, un « mieux » passager dans l'économie, dû au nouvel entre-deux-guerres de 1697-1701. Mais l'impression de misérabilisme, qui surnage des événements « famineux » de 1693-1694, reste présente ; elle justifie tout effort de réflexion globale, qui viserait à exorciser le marasme où persiste à s'engluer le royaume.

La *Dîme royale* est rédigée « incontinent après la paix de Ryswick (1697-1698) » ou peut-être un peu auparavant, et bien sûr pendant l'année 1700, à l'occasion d'un séjour hivernal, puis post-hivernal à Lille et ensuite à Bazoches. L'auteur souhaite, répétons-le, de façon parfois peu réaliste, évincer la fiscalité traditionnelle : tailles, aides, douanes provinciales, décimes du clergé et même une partie des gabelles ; le tout, dans l'esprit du Morvandiau, devant disparaître au profit d'une imposition proportionnelle sur le produit des fonds de terre.

Bien sûr, Vauban n'est pas ignare, encore moins monomaniacque ; il ne borne point sa ponction fiscale à ce que nous appelons aujourd'hui le secteur primaire (essentiellement l'agriculture, en son époque). Il étend ses ambitions jusqu'aux domaines du secondaire et du tertiaire : soit le revenu des maisons, des moulins, de l'industrie ; il veut aussi taxer les rentes et ce qui correspondrait en notre temps aux salaires des fonctionnaires, et parties prenantes ou « parties prédatrices » d'espèce variée : c'est-à-dire les gages, pensions, appointements des officiers, des commissaires, des courtisans... Le troisième fonds taxé, enfin, correspond évidemment au revenu du sel, aussi précieux pour l'économie ou pour la fiscalité du XVIII^e siècle que le seront aujourd'hui l'essence et les autres produits dérivés du pétrole, destinés notamment à la circulation automobile, cette nouvelle « vache à lait » de notre État contemporain. Vauban désire, depuis belle lurette, unifier le système de la gabelle et détruire l'archaïque différence qui subsiste entre les pays de franc-salé, de petite gabelle et ceux de grande gabelle où le sel est plus cher.

Il poursuit la rédaction de sa *Dîme* en 1700 ou, plus exactement, c'est l'époque au cours de laquelle il la met au net, il la « met au propre », lors

d'une phase qui voit légèrement remonter la consommation du sel, du fait d'un retour de paix, favorisant la récupération de l'économie ; cette consommation, en 1700, s'élève à 10 000 muids par an dans les gabelles de France, qui correspondent à la portion septentrionale du royaume ; contre 8 000 muids seulement pour la même « Débite » lors de la pire période des famines et autres crises de 1693-1695. En revanche, au moment de l'impression initiale de la *Dîme* (1707), en pleine guerre de Succession d'Espagne, la consommation globale du sel sera déjà retombée à près de 8 000 muids ; et plus bas encore, 6 000 muids par an pour les ventes volontaires ; les avertissements de Vauban, formulés *in petto* dès 1700, n'en prendront que davantage valeur prémonitoire.

Le quatrième fonds, le « revenu fixe », inclut le Domaine royal ; et puis le franc-fief, en vertu duquel les roturiers sont taxés au titre des domaines féodaux de nature théoriquement noble, dont ils devinrent détenteurs par achat ou de toute autre manière ; incluses aussi les amendes, le papier timbré, le contrôle des contrats ou contrôle des actes à propos de quoi l'on trouve sous la plume de Vauban le beau terme de « société civile », plus ancien qu'on ne l'imagine : « il est nécessaire à la société civile de passer des contrats ». Le revenu fixe inclut encore les douanes extérieures, les impôts sur le tabac, l'eau-de-vie, le thé, le café, le chocolat, les carrosses ; bref toutes sortes de produits dont la vente s'est créée ou développée depuis le XVI^e siècle. Tout cela marque bien les considérables changements, ou enrichissements, intervenus dans la consommation durant l'âge moderne. Citons aussi, dans la même optique, l'impôt sur les cabarets, à vrai dire plus ancien : on dénombre dans le royaume un cabaret pour une paroisse, voire un peu davantage ; ou encore, autre façon de s'exprimer, un cabaret pour deux moulins.

La vision de Vauban est anticipatrice à divers titres : même si le maréchal, soulignons-le, n'est pas personnellement révolutionnaire, il faut pourtant admettre que la seule Révolution française sera en mesure effectivement de balayer tout le système fiscal établi, et de créer sinon un unique impôt (neuf) comme le souhaitait Vauban, du moins toute une série d'impôts nouveaux. Et puis sans aller si loin, on reconnaîtra aussi que les taxes nouvelles qui s'établiront au XVIII^e siècle et qui introduiront un peu de justice fiscale dans le système (soit le dixième, le cinquantième du duc de Bourbon, de brève existence, les vingtièmes enfin, d'une très haute modernité) dériveront au moins en partie de la pensée du Poliorcète.

L'année 1707 voit successivement (après impression de quelques centaines d'exemplaires dès 1706) la publication de moins en moins confidentielle d'une version définitive de la *Dîme royale* (janvier 1707) ; puis sa condamnation à la fin de l'hiver, par le Conseil privé ; et, quelques semaines plus tard, la mort de Vauban (30 mars 1707).

La légende noire, quant aux avatars terminaux du maréchal, provient, entre autres sources, de Saint-Simon ; écrivant quarante années après les événe-

ments, le petit duc mêle, comme si souvent, le vrai et le faux. Les notices saint-simoniennes sur les derniers mois et sur le décès de Vauban se trouvent aux pages 323 et suivantes du volume 14 de l'irremplaçable édition Boislisle, juste après le portrait d'un certain Eugène de Béthisy, dit le marquis de Mézières, brave officier, appliqué à la guerre, mais homme de fort peu et de figure effroyable : « bossu devant et derrière à l'excès, la tête dans la poitrine au-dessous de ses épaules, faisant peine à voir respirer, avec cela squelette et un visage jaune qui ressemblait à une grenouille comme deux gouttes d'eau ; il avait de l'esprit, encore plus de manège, une opinion de lui jusqu'à se regarder au miroir avec complaisance et à se croire fait pour la galanterie... ». On se doute qu'après un tel « crayon », le texte consacré au trépas de Vauban risque d'être lui aussi mémorable. Saint-Simon, à ce sujet, dépeint le maréchal comme précipité au tombeau par l'amertume de la douleur que lui cause une disgrâce finale. Or, en fait il s'est agi d'un simple, mais mortel épisode bronchitique. Le vieux soldat, d'autre part, est décrit fort exactement par le duc comme un « patriote » et c'est même la première fois ou peu s'en faut que ce mot fait émergence dans notre littérature. Saint-Simon rappelle les recherches immenses qu'avait effectuées l'auteur de la *Dîme* en sillonnant de toutes parts le territoire national ; il évoque le lien de cet homme avec Boisguilbert, connexion qui engendrait une meilleure connaissance, chez le Morvandiau, relativement à l'économie, aux misères, aux possibilités du royaume. Enfin, Saint-Simon mentionne la *Dîme royale*, rédigée comme nous le savons vers 1700, discrètement parue en 1707 : elle prétendait, dit cet auteur, abolir toutes sortes d'impôts en leur substituant une seule taxe divisée en deux branches de « Dîme royale » ; l'une sur les terres ; l'autre sur le commerce et l'industrie qu'il faut encourager, non point accabler. Selon Saint-Simon, toujours lui, ce petit livre provoqua la mauvaise humeur des gendres de Colbert, autrement dit de Chevreuse et de Beauvillier. Surgit, qui plus est, l'irritation de Desmarests (un Colbert lui aussi) ; celle de Chamillart, et du Roi lui-même. Du coup, furent prises des mesures légales contre le livre. Louis XIV ne vit plus en Vauban qu'un insensé pour l'amour du bien public ; « un criminel qui attentait à l'autorité des ministres, par conséquent à celle du souverain lui-même ». Dans cette conjoncture, le malheureux maréchal « porté dans tous cœurs français, ne peut survivre aux bonnes grâces de son maître [...] ; il mourut [...], ne voyant plus personne, consommé de douleurs et d'une affliction que rien ne pouvait adoucir et à laquelle le Roi restait insensible jusqu'à ne pas faire semblant de s'apercevoir qu'il avait perdu un serviteur si utile et si illustre ».

Saint-Simon, en l'occurrence, se livre à une entreprise d'histoire-fiction. Car Vauban, dans les faits, dès la deuxième quinzaine de mars 1707 était malade à mourir de son affection de poitrine ; il devait passer dans un monde meilleur le mercredi 30 mars ; Louis XIV, dès le lundi 28 mars, apprenant l'extrémité dans laquelle se trouvait le maréchal mit à sa disposition l'un des grands médecins de la cour et parla de Vauban avec beaucoup d'estime et d'amitié :

il le loua sur plusieurs chapitres et dit : « Je perds un homme fort affectionné à ma personne et à l'État. » Il est extraordinaire de penser que Saint-Simon, ayant sous les yeux le texte de Dangeau, où tout ceci est écrit noir sur blanc, ose dire que Louis XIV « ne fit pas semblant de s'apercevoir qu'il eut perdu un serviteur si utile et si illustre ».

Michel Morineau, dans une étude précise et précieuse, a rétabli la vérité des faits. Nous y renvoyons le lecteur, qui consultera aussi les savantes enquêtes de Jean-François Pernot sur le même sujet et sur quelques autres, s'agissant toujours du « Penseur-Fortificateur ». En deux mots : la *Dîme royale* avait été imprimée en province et les feuilles en furent apportées à Paris en décembre 1706. Il y eut au total (au terme d'une série de livraisons) fabrication de plusieurs centaines d'exemplaires de cette *Dîme*, qui va faire beaucoup parler d'elle.

C'est au cours de l'hiver 1706-1707 que le livre, vite incriminé, parvient à titre d'objet litigieux, devant le Conseil privé, dit encore Conseil d'État privé ou des parties, chargé d'exercer la « justice retenue » du souverain à l'égard des particuliers. Sur rapport (défavorable) du maître des requêtes Turgot de Saint-Clair (février 1707), un arrêt, auquel le chancelier Pontchartrain en personne n'est pas étranger, condamne l'ouvrage « à la saisie et au pilon ». Le nom de Vauban n'est pas prononcé, car un maréchal de France mérite quelques gentilleses, à commencer par l'utile fiction de l'anonymat. Vers la mi-mars, deux personnages de premier plan, le lieutenant général de police Argenson, et le commissaire au Châtelet, Delamare, archétype du parfait policier, sont commis à l'exécution de l'arrêt comme à l'enquête. On ne peut pas encore parler d'une disgrâce (d'origine royale), qui serait peut-être intervenue si le vieux guerrier avait vécu pendant quelques années supplémentaires. Quoi qu'il en soit, Vauban, qui, semble-t-il, ne se doutait de rien, est informé de ces procédures le 24 mars. Il meurt le 30 mars 1707, sans qu'il y ait grand lien de cause à effet entre cette information désagréable et une mort à causes essentiellement broncho-pulmonaires. Ainsi commence la troisième carrière du maréchal : la première avait fait de lui l'homme des remparts neufs, bas et profilés, pour les places-frontières du royaume ; la deuxième le métamorphosait, dans le domaine proprement civil, en chercheur de terrain, et en théoricien de cabinet, mais du meilleur aloi. L'ultime avatar devait le transformer *post mortem* en arrangeur des structures fiscales⁴ françaises, devenu sur le tard un parangon de l'historiographie lavissienne ; un héros de la mentalité démocratique, à l'usage de nos « écoles primaires ».

4. Sur tout ceci, voir Bernard PUJO, *Vauban*, Paris, Albin Michel, 1991 ; ainsi que *Année Vauban, 350^e anniversaire de sa naissance (1633-1983)*. Actes du Colloque « Vauban Réformateur », Paris ; Musée Guimet, 15, 16, 17 décembre 1983, organisé par l'Association Vauban, Musée des plans reliefs, hôtel des Invalides, Paris, édité par Catherine Brisac et Nicolas Faucherre, avec la participation de Joël Couturat et la contribution de Michel Morineau, « Tombeau pour un maréchal de France : la dîme royale de Vauban », *ibid.*, p. 230 et suiv. ; voir enfin l'édition de la *Dîme royale*, présentée par J.-F. PERNOT, Saint-Léger - Vauban, Association des amis de la Maison Vauban, 1988.